

DELIBERATION N° 77 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2019

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires – Année 2020

Rapporteur : F. SAINT-PIERRE

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	29

Date de la Commission « Ressources » : 09/12/2019
Pièce jointe : Rapport sur les orientations budgétaires 2020

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 13 décembre 2019, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 19 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (séance ouverte à 20 h 32).

Présents : M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. JADOT, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme GAUTHIER.

Absents représentés : Mme POMMEREAU représentée par M. REDA, M. DELANNOY représenté par Mme CATULESCO, M. LEFFRAY représenté par M. SAINT-PIERRE, Mme MORO-CHARKI représentée par Mme FUSELLIER, M. PLAS représenté par Mme GAUTHIER.

Absents non représentés : M. PERROT, Mme GUINOT-MICHELET, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE.

Secrétaire de séance : Robin REDA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 9 décembre 2019,

CONSIDERANT que, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu autour de la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat doit avoir lieu au moins trois semaines avant la séance du Conseil consacrée au vote du Budget Primitif,

CONSIDERANT que la note de présentation relative aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2020 porte sur :

- les perspectives économiques pour 2020,
- les résultats financiers 2019 de la Ville,
- les orientations pour le budget primitif en 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Saint-Pierre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2020.

PREND ACTE de l'existence et du contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 20 décembre 2019



Le Maire,

Michel PERRIMOND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.